

LES INSCRIPTIONS AU BREVET ET À LA MAÎTRISE SONT OUVERTES!

AUTEURES: MAGALI BRIOD ET CARINE THÉRAULAZ, AGORA



Photo: IStock.

La formation supérieure est une excellente opportunité de poursuivre sa formation afin d'approfondir les connaissances obtenues au CFC. En plus de pouvoir, à terme, former des apprentis, la formation continue est également un bon moyen de se constituer un réseau et de pouvoir ainsi échanger sur les actualités du moment.

DÉROULEMENT DE LA FORMATION BREVET ET MAÎTRISE

La formation et les examens menant au brevet et à la maîtrise fédérale sont structurés en modules. Les candidats sont ainsi libres d'assembler les modules de manière à ce que cela corresponde à leurs besoins pratiques et personnels. Le cursus comprend des modules de gestion obligatoires à toutes les professions et des modules de techniques de production spécifiques à chaque brevet, lesquels se terminent par un examen permettant de capitaliser les points requis.

Au brevet, le niveau visé est « conduire et gérer l'exploitation » dans les branches de production existantes, en les optimisant. 16 points doivent être acquis pour être admis à l'examen final. Ce dernier comprend 2 épreuves écrites, une étude d'exploitation et un entretien oral sur l'entreprise. Une pratique de 24 mois est requise après le CFC. Elle doit être attestée lors des derniers examens du brevet. La formation peut se poursuivre par la maîtrise. Le ou la chef/fe d'entreprise développe son exploitation et l'adapte aux changements à venir. Pour y parvenir, 4 points supplémentaires devront être acquis dans les branches techniques, ainsi que 3 modules de gestion. La formation se clôture par un examen écrit de gestion, la rédaction et la défense d'un business plan.

BREVET ET MAÎTRISE DE VITICULTEUR ET DE CAVISTE

Les 5 modules techniques WI (= 16 points) sont obligatoires pour l'obtention du brevet de viticulteur et les 5 premiers modules techniques WT (= 16 points) pour l'obtention du brevet de caviste.

Au niveau de la maîtrise, les 4 points supplémentaires peuvent être acquis parmi les autres modules vitivinicoles ou les modules du champ professionnel disponibles. L'ensemble des modules vitivinicoles est proposé chaque année à l'école de Changins.

MODULE PÉPINIÉRISTE

Il est possible d'obtenir une attestation de pépiniériste viticole dans le cadre des modules du brevet de viticulteur. Les cours doivent être complétés par un stage pratique chez un pépiniériste reconnu.

PARTICULARITÉS DE L'OFFRE

Les candidats ont le libre choix de l'école pour les modules de gestion. La fréquence des cours diffère selon les centres de formation, ce qui permet de répondre à diverses attentes en termes d'organisation. Puis les modules techniques destinés au brevet et à la maîtrise viticole et caviste ont lieu à Changins alors que les modules arboricoles et maraîchers ont lieu à Châteauneuf. Certains modules n'étant pas proposés chaque année, il vaut la peine de s'inscrire dès qu'ils figurent dans l'offre. Celle-ci paraîtra dès la mi-mai sur le site internet d'Agora (sous « formation professionnelle », « actualités et inscriptions »), et sera publiée dans le prochain numéro de Vignes et Vergers.



Structure des Brevets et Maîtrises

Maîtrise	<ul style="list-style-type: none"> • 3 épreuves • Modules de gestion obligatoires M01 + M02 + M03 + M04 + M05 / env. 170 heures de cours • Modules techniques de production 4 pts – env. 40 heures de cours
Brevet	<ul style="list-style-type: none"> • 4 épreuves • 24 mois de pratique post-cfc • Modules de gestion obligatoires B01 + B02 + B03 + B04 / env. 140 heures de cours • Modules techniques de production Obligatoires et à choix 16 pts – env. 160 heures de cours
CFC	<ul style="list-style-type: none"> • Obtenu dans le champ professionnel

INSCRIPTIONS

Les inscriptions aux modules se font dans l'école de référence. Les délais sont: 31 mai à Changins, 31 août dans les centres de formation agricole. Dans un deuxième temps, les inscriptions aux épreuves sont à retourner auprès d'AGORA d'ici au 31 octobre.

SUR LE WEB

Retrouvez les programmes complets sous www.agora-romandie.ch, les descriptifs des modules sous www.agri-job.ch. Une liste globale récapitule quels modules peuvent être suivis pour quel brevet. 🌱



SÉANCES D'INFORMATION

Vaud

Agrilogie Grange-Verney: 26 juin à 14 h
(toutes les professions, yc paysannes)
Changins: chaque année en mars.

Valais

EAV Châteauneuf: 12 juin à 17 h
(sur inscription préalable à chateauneuf@admin.vs.ch, toutes professions)

Paysannes

Informations chez AGORA et dans chaque école

AGENDA

ÉVÈNEMENT / DATE

SUJET / LIEU

INFO @ WEB

**100^{ÈME} ANNIVERSAIRE: PORTES
OUVERTES DE CHÂTEAUNEUF (VS)**
6 mai 2023

Journée portes-ouvertes
Châteauneuf (VS)

www.chateauneuf100ans.ch

BIOVINO SALON DU VIN SUISSE BIO
13–14 mai 2023

Salon
Moudon

www.bio-agri.ch

ENTRAÎNEMENT À LA DÉGUSTATION
30 mai 2023

3 soirées
Changins, Nyon

www.changins.ch

MONDIAL DU CHASSELAS
2–3 juin 2023

Concours
Aigle

www.mondialduchasselas.com

**SOIRÉE PRÉSENTATION DES
PROFESSIONS DÈS 17 H 00 –
SUR INSCRIPTION PRÉALABLE**
12 juin 2023

Soirée d'information
Châteauneuf (VS)

chateauneuf@admin.vs.ch

75^{ÈME} ANNIVERSAIRE DE CHANGINS
17 juin 2023

Journée portes ouvertes
Changins, Nyon

www.changins.ch/75

**ENTRETIEN DES FRUITIERS EN
AGROFORESTERIE 3/3**
29 juin 2023

Journée technique
BioDiVerger de Marcelin, Morges

www.bioactualites.ch